



INFORMATIQUE PARTAGE ET LIBRE CHOIX

Convention d'utilisation d'un box

Vanves le 6 mars 2017

La présente convention définit l'arrangement locatif du box situé 2 rue du stade à Malakoff entre monsieur Leprince Daniel d'une part, et l'association Le Libre Vanvéen (LLV) d'autre part.

LLV pourra utiliser ce local pour y entreposer du matériel informatique, récupéré auprès d'entreprises ou de particuliers, en attendant qu'il soit reconfiguré en vue d'une réutilisation.

LLV prendra à sa charge la taxe locative annuelle en tant qu'occupant du box qui sera payée directement au trésor public.

LLV payera également un montant équivalent à la taxe foncière annuelle. Ce montant sera versé au propriétaire en fin d'année, une fois le montant connu. Il représentera le loyer annuel dû pour la jouissance du box.

C'est une convention annuelle renouvelable par tacite reconduction au début de chaque année. Cette décision étant entérinée pour LLV lors de l'assemblée générale. Cette disposition laisserait l'année pour libérer le local en cas de non renouvellement.

Le propriétaire

Pour Le Libre Vanvéen, le Trésorier